

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

21376 - La description de l'appel à la prière

question

Comment doit-on prononcer le takbiir pour appeler à la prière en groupe ? Quels sont les mots qui doivent être utilisés ? Doit-on répéter chaque mot deux fois ou bien il suffit de le faire une seule fois ? Je suis brouillé à cet égard.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Plusieurs formules d'appel à la prière ont été reçues du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). La sunna veut qu'on en retienne la diversité pour faire vivre la pratique prophétique et mettre fin aux disputes et à la divergence entretenues par des gens qui ne possèdent aucun savoir et ne font que soutenir leur doctrine.

Cheikh Ibn al-Outhaymine dit : «Il est permis de retenir toutes les descriptions que la Sunna fait de l'appel à la prière. Aussi vaut-il mieux les employer alternativement, si cela ne provoque pas de perturbations ou troubles.

Pour Malick, l'appel à la prière est composé de 17 phrases y compris la prononciation du takbiir (Allahou akbar) deux fois au début de manière répétée) avant de prononcer la profession de foi d'abord à voix basse puis à haute voix.

Pour Chafii, il est composé de 19 phrases commençant par 4 Allahou akbar suivis de la répétition (de la profession de foi)

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ces différentes manières de lancer l'appel à la prière s'attestent dans la Sunna. Il vaut mieux les employer alternativement. Selon la règle, tout acte cultuel susceptible d'être accompli de différentes manières doit, de préférence, être accompli de différentes manières. Voir ach-charh al-moumt'i (2/51-52).

Selon les doctrines de l'imam Ahmad et l'imam Abou Hanifah, l'appel à la prière comporte 15 phrase selon la formule employée par Bilal (P.A.a).

Voici l'argument évoqué par les adoptes des doctrines malikite et chafiite :«D'après Abou Mahdhourah, le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) lui a appris cette formule d'appel à la prière :

Allahou akbar Allahou akbar

Ashhadou an laa ilaaha illa Allah

Ashhadou an laa ilaaha illa Allah

Ashahadu anna Muhammadan rassoulou Allah

Ashahadu anna Muhammadan rassoulou Allah

Puis on répète ces phrases avant de dire :

Hayya alaa as-salaah deux fois

Hayya alaa al-falaah deux fois

Allahou akbar

Allahou akbar

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Laa ilaaha illa Allah (Rapporté par Mouslim, 379)

Ce hadith est utilisé comme argument dans les doctrines de Malick et Chaffi. On y prononce le takbiir deux fois au début comme l'enseigne Malick ou quatre fois, comme l'enseigne Chaffi

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit : «Le hadith est présenté en ces termes dans le Sahih de Mouslim selon la plupart de ses originaux. La formule Allahou akbar est répétée deux fois seulement au début. Ailleurs, la formule est répétée quatre fois. Selon al-Qadi Iyadh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) certaines voies citées par al-Farsi dans le sahih de Mouslim, la répétition se fait quatre fois. Chaffi, Abou Hanifah, Ahmad et la majorité des ulémas soutiennent la répétition à quatre fois. Malick se limite à deux fois et tire son argument du présent hadith.

S'agissant de l'argument d'Abou Hanifah et Ahmad, il réside dans ce hadith d'Abdoullah ibn Zayd selon lequel quand le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) donna l'ordre d'utiliser une cloche afin de rassembler les gens aux heures de la prière, j'ai vu au cours d'un rêve un homme qui tenait une cloche à la main. Je lui ai dit :

-ô Abdoullah ! Vends-tu cette cloche ?

- Qu'est-ce que tu vas en faire ?

-Je vais l'utiliser pour appeler les gens à la prière.

- Ne vais-je pas vous indiquer un moyen meilleur ?

-Si.

-Vous dites :

Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ashehadou an laa ilaaha illa Allah, Ashehadou an laa ilaaha illa Allah. Ashehadou anna Muhammadan Rassoulloullah, Ashehadou anna Muhammadan Rassoulloullah

Hayya ala as-salaah, Hayya ala as-salaah. Hayya alaa al-falaah, Hayya alaa al-falaah

Allahou akbar, Allahou akbar.

Laa ilaaha illa Allah

Ensuite, il recula sans éloigner puis il revint dire :

Avant de commencer la prière, tu diras :

Allahou akbar, Allahou akbar

Ashehadou an laa ilaaha illa Allah. Ashehadou anna Muhammadan Rassoulloullah, Ashehadou anna Muhammadan Rassoulloullah

Hayya ala as-salaah. Hayya alaa al-falaah

Qad qaamat as-salaatou, Qad qaamat as-salaatou

Allahou akbar, Allahou akbar.

Laa ilaaha illa Allah

Au matin, je me suis présenté au Messenger d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) pour l'informer de mon rêve. Il dit : **C'est un rêve de vérité, s'il plaît à Allah. Va avec Bilal pour lui apprendre ce que tu as vu afin qu'il l'utilise dans son appel à la prière, lui qui est doté d'une belle voix.** Je suis reparti avec Bilal et lui ai appris (ce que j'avais entendu). Et il s'est mis à l'utiliser dans son appel à la prière. Quand Omar ibn al-Khattab, qui se trouvait chez lui, entendit l'appel à la prière, il partit (précipitamment) de chez lui en trainant son pagne et en disant : «Au nom de

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

celui qui t'a envoyé porteur de la vérité, ô Messenger d'Allah, j'ai vu ce qu'il (Abdoullah ibn Zayd) a vu. Le Messenger d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) : **Allah soit loué.** (Rapporté par Abou Dawoud, 499) et déclaré authentique par Ibn Khouzaymah (1/191) et par Ibn Hibban (4/572). At-Tirmidhi a rapporté son authentification par l'imam al-Bokhari d'après ce qui est dit dans les Sunan d'al-Bayhaqui (1/390).

Cheikh al-islam Ibn Taymiyah dit : «S'il en est ainsi, c'est la doctrine des partisans du hadith et ceux qui les suivent qui est juste. Selon cette doctrine, il est permis d'utiliser toutes les formules reçues du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui). Ils n'en désapprouvent aucune car la diversité des formules employées dans l'appel à la prière et dans le rappel précédent immédiatement son début est comme la diversité des modes de lecture (du Coran) et des invocations de clôture de la prière, etc.

Il n'est permis à personne de désapprouver une pratique instaurée par le Messenger d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) pour sa communauté.

Ceux qui en viennent à cultiver des divergences au point de diviser les gens en amis et ennemis, voire à s'entretuer à cause de cette diversité agréée par Allah Très-haut, comme cela se passe au Levant, ces gens-là font partie de ceux qui se servent de leur religion pour se diviser en clans.

Une bonne pratique de la Sunna veut qu'on utilise les différentes formules alternativement ou en des endroits différents car l'abandon d'un enseignement de la Sunna au profit d'un autre enseignement revient à transformer une sunna en une innovation et une pratique recommandée en une obligation. Ce qui peut provoquer des divisions puisque d'autres peuvent faire le contraire.

Aussi le musulman doit-il se conformer aux règles générales qui permettent de s'accrocher à la Sunna et de maintenir (la cohésion) du groupe. Ceci est particulièrement important quand il s'agit de faire la prière en groupe.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

La répétition des phrases est le choix de Malick et Chafii. Mais le premier prévoit la répétition d'Allahou akbar deux fois tandis que le second la prévoit quatre fois. Abou Hanfiah, quant à lui, a choisi de s'en passer. Pour Ahmad, les deux choix sont valables, mais il préfère l'abandon pour se conformer à l'appel de Bilal.

S'agissant du rappel annonçant l'entrée en prière, Malick, Chafii et Ahmad préfèrent qu'on n'y répète pas les phrases. Cependant, le dernier dit ailleurs que leur répétition deux fois est conforme à la Sunna. Les trois imams, Abou Hanifah, Chafii et Ahmad préfèrent la répétition de la phrase qad qaamati as-salaah. Ce qui n'est pas le cas de Malick. Allah le sait mieux.

Voir Madjmou al-fatwas (22/66-69).